

Amicale des diplômés ESCP-EUROPE au Maroc

ودادية خريجي المدرسة العليا للتجارة بباريس في المغرب

Association régie par le dahir du 3 Joumada I 1378 (15 novembre 1958) tel que modifié et complété

Siège de l'association : 33 rue Naguib Mahfoud – Quartier Gauthier – Casablanca

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Amicale des Diplômés de l'ESCP Europe au Maroc 14 juin 2017

Le 14 juin 2017 à 21h, les membres de l'Amicale des diplômés ESCP EUROPE au Maroc (ci-après nommée "l'Amicale"), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au Royal Golf d'Anfa, Casablanca.

Monsieur Omar El Hyani préside la séance et Monsieur Ismael Belkhat est désigné en qualité de secrétaire de la séance. La feuille de présence est signée par les membres de l'Association. En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

La Présidente ouvre la séance et rappelle que les membres de l'association ont été réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport moral au titre de l'année 2016
- Présentation du rapport financier au titre de l'année 2016
- Présentation du plan d'action et du budget 2017
- Proposition de modification du règlement intérieur
- Questions diverses

Le Président présente l'historique de l'Amicale, les réalisations à date et les points restant à travailler. Il expose à l'assemblée générale les réalisations de l'Association sur l'année 2016, notamment :

- Obtention du récépissé définitif pour l'Association
- Ouverture d'un compte bancaire auprès de CIH Bank
- Lancement de la collecte des cotisations des membres, suite à l'adoption du montant de la cotisation annuelle lors de l'AG de juin 2016
- Finalisation du site web de l'association, et organisation de la présence digitale de l'association, notamment sur Facebook, Youtube et LinkedIn
- Conception d'un logo pour l'association
- Référencement de plus de 400 membres sur l'annuaire de l'association
- Lancement de la newsletter emploi
- Etablissement des liens avec ESCP Europe
- Etablissement des liens avec plusieurs associations d'alumni au Maroc
- Etablissement des liens entre les étudiants marocains à l'ESCP et l'association
- Organisation de plusieurs événements pour les membres de l'association

En l'absence de la Trésorière, le Président présente ensuite le rapport financier de l'association qui fait ressortir les éléments suivants :

Revenus :

34 cotisations reçues, soit un total de 17 000 DH

Revenu généré par le cocktail à la galerie Marsam : 1520 DH

Total : 18 520

Charges :

Abonnement au logiciel Assoconnect : 2500 Dh

Frais de domiciliation : 1980 Dh

Frais cocktail galerie Marsam : 2250 Dh

Fournitures de bureau : 176 Dh

Frais bancaires : 349,60 Dh

Total : 7255,60 Dh

Ce qui fait ressortir un résultat net au titre de l'année 2016 de **11 264,40 DH.**

Le Président présente ensuite le plan d'actions 2017 :

Actions pour les membres :

- Organiser un événement de networking par mois
- Ateliers / coaching pour nos membres
- Diffusion régulière de la newsletter emploi
- Accompagnement des diplômés de retour au Maroc

Visibilité de l'association :

- Organiser un événement grand public durant l'automne 2017
- Renforcer les liens avec d'autres associations d'alumni, notamment via l'organisation d'événements communs

Interaction avec tiers :

- Lancer des actions sociales avec nos membres
- Renforcer les liens avec ESCP Europe et les étudiants marocains
- Renforcer les liens avec d'autres associations d'alumni, notamment via l'organisation d'événements communs
- Accompagnement des étudiants en prépa

Il présente également un budget prévisionnel pour l'année 2017 :

Produits :

- Objectif de collecter 50 cotisations, soit un **total de 25 000 DH**
- Sponsoring d'événements en projet

Dépenses :

- Organisation d'événements (hors événements sponsorisés) : 15 000 Dh
- Abonnement logiciel Assoconnect : 4700 Dh
- Nom de domaine : 288 Dh
- Frais de domiciliation : 1980 Dh
- Frais d'adhésion à Alumni ESCP Europe : 1650 Dh (150€)

- Fourniture bureau : 300 Dh
- Frais bancaires : 500 Dh
- **Total : 24 418 Dh**

Suite à cela un débat est ouvert avec les membres de l'association pour discuter des perspectives, et des actions qu'ils souhaiteraient être menées par le bureau.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, la présidente soumet les résolutions suivantes au vote.

1^{ère} résolution :

L'Assemblée Générale approuve le rapport moral au titre de l'année 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale approuve le rapport financier au titre de l'année 2016, faisant ressortir un revenu total de 18 520 DH, et un résultat net de 11 264,40 DH.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale approuve la modification de l'article VII.9 du règlement intérieur de l'Association, comme suit :

Conformément à l'article 21 des statuts, seul le Président de l'association est habilité à ouvrir un compte bancaire au nom de l'association. Toutes les ressources collectées par l'Association devront être déposées sur ce compte bancaire. Le président est habilité à demander un chéquier au nom de l'Association sur ce compte bancaire.

L'association sera valablement engagée pour tous retraits de fonds et valeurs, tous chèques, tous mandats sur les banquiers, débiteurs ou dépositaires et les souscriptions, endos, acceptations ou acquits d'effets de commerce, par la signature conjointe de deux sur trois des membres ci-après :

- le Président de l'association,
- le Secrétaire Général,
- le Trésorier Général.

Toutefois, pour les montants inférieurs à 5000 Dh (par opération), la signature du Président de l'Association ou du Trésorier est suffisante pour engager les dépenses.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4ème résolution

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités de dépôt de publicité qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à **22** heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président, et le secrétaire de la séance.

Fait à Casablanca, le **14 juin 2017**
En **3** exemplaires

Omar EL HYANI

Ismael BELKHAYAT

Président

Secrétaire de la séance